

# PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

## AVIS

Commune de Fontans

Les arrêtés préfectoraux :


N° 2015 274 0002	N° 2015 274 0003
N° 2015 274 0004	

du 1<sup>er</sup> octobre 2015, portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection, portant autorisation d'utilisation des eaux prélevées en vue de la consommation humaine, des captages de « Chabanes-Planes », du « Mabarbi » et du « Clap » ont été adoptés.

Les communes de Sainte-Eulalie et Saint-Paul-le-Froid sont également concernées.

Ces actes seront affichés au minimum deux mois et mis à la disposition du public dans les trois mairies précitées.

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale



Marie-Paule DEMIGUEL